

Ajournement de la séance du 15 juin 2009 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes- Rivières, tenu au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 29<sup>ème</sup> jour de juin 2009 et auquel sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Manon Côté et Marie-Claude Lavoie.

**Autres présences :** Madame Claude Boivin, directrice générale;  
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;  
Madame Lynda Champagne, directrice adjointe au Service des ressources humaines;  
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;  
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;  
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;  
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;  
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

**Absences :** Mesdames les commissaires : Sylvie Rousselle et Lise Soutière.

**Autre absence :** Monsieur Mario Champagne, secrétaire général.

#### **01. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

**HR 09.06.29**  
**001** Il est proposé par madame Lynda Tessier :

De procéder à la réouverture de la séance ordinaire du 15 juin 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Considérant l'absence de monsieur Mario Champagne, secrétaire général;

**HR 09.06.29**  
**002** Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que monsieur François Lafortune, directeur général adjoint, agisse à titre de secrétaire d'assemblée de la présente séance d'ajournement.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**HR 09.06.29**  
**003** Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

### **ORDRE DU JOUR**

- 01 - Présences, réouverture de la séance et nomination d'un secrétaire d'assemblée.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour
- 03- Période de questions du public
- 04.1 Correspondance.
- 04.2 Mot de la présidente.
- 04.3 Nominations à la direction adjointe d'établissements (document séance tenante).
- 08.1 Engagement (document séance tenante : RH 09.06.29-08.1).
- 08.2 Congés sans traitement (document séance tenante : RH 09.06.29-08.2).
- 09.1 Adoption des Règles budgétaires 2009-2010 (RFP03-PR01) (documents RF 2009.06.29-09.1).
- 09.2 Adoption des prévisions budgétaires 2009-2010 et fixation du taux de la taxe scolaire 2009-2010 (documents RF 2009.06.29-09.2).
- 10.1 Adjudication de contrats
- 10.1.1 Remise au point des systèmes mécaniques et régulation – École professionnelle de métiers (document RM 09.06.29-10.1.1).
- 10.1.2 Réfection du réseau de distribution électrique – École Sainte-Anne (document RM 09.06.29-10.1.2).
- 10.1.3. Remise au point des systèmes mécaniques et régulation – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 09.06.29-10.1.3).
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14 - Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Josée Duquette, présidente du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Anne, émet quelques commentaires à l'égard de la direction de l'école. On invite madame Duquette à communiquer avec madame Claude Boivin, directrice générale, afin d'assurer le suivi.

#### **04.1 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

#### **04.2 MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis le 15 juin dernier.

#### **04.3 NOMINATIONS À LA DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENTS (document séance tenante : DG 09.06.29-04.3)**

Considérant la recommandation de la directrice générale;

HR 09.06.29  
004

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que monsieur Vincent Huard soit nommé au poste de directeur adjoint (50%) à l'école Marguerite-Bourgeoys et 50% à l'école Mgr-Euclide-Théberge et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Que, conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, il soit soumis à une période de probation d'un an.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant la recommandation de la directrice générale;

HR 09.06.29  
005

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que madame Christiane Fleury soit nommée au poste de directrice adjointe à l'école Saint-Eugène et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Que, conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant la recommandation de la directrice générale;

HR 09.06.29  
006

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que madame Carole Beauregard soit affectée au poste de directrice adjointe à l'école des Prés-Verts et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 08.1 ENGAGEMENT (document séance tenante : RH 09.06.29-08.1)

HR 09.06.29  
007

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Josée Lavoie soit engagée pour un poste régulier à temps plein de 35 heures par semaine de conseillère pédagogique en adaptation scolaire au Service des ressources éducatives aux jeunes et ce, à compter du 6 juillet 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document séance tenante : RH 09.06.29 -08.2)

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

HR 09.06.29  
008

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à

madame Ilibagiza Mulindabigwi, technicienne en éducation spécialisée à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.06.29  
009

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Viviane Paiement, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement au Service des ressources éducatives au jeunes.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.06.29  
010

Considérant le motif « obligations familiales »,

Il est proposé par monsieur François Blais :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Annik Audet, orthopédagogue à l'école Providence.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.06.29  
011

Considérant le motif « obligations familiales »,

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Louise Bourret, conseillère en orientation au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.06.29  
012

Considérant le motif « obligations familiales »,

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Claudine Dalpé, orthopédagogue au Service des ressources éducatives aux jeunes.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.06.29  
013

Considérant le motif « état de santé »,

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Catherine Fortier, orthopédagogue à l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant le motif « études »,

HR 09.06.29  
014

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Brigitte Gagnon, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant le motif « obligations familiales »,

HR 09.06.29  
015

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Caroline Hallé, orthophoniste au Service des ressources éducatives aux jeunes.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant le motif « obligations familiales »,

HR 09.06.29  
016

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Chantal Lanoue, orthophoniste au Service des ressources éducatives aux jeunes.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant le motif « obligations familiales »,

HR 09.06.29  
017

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Sonia Turcotte, orthopédagogue à l'école Aux Quatre-Vents.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

HR 09.06.29  
018

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Johanne Dubord, psychoéducatrice à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté à l'unanimité.

**09.1 ADOPTION DES REGLES BUDGÉTAIRES 2009-2010 (RFP03-PR01) (document RF 2009.06.29-09.1)**

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit notamment que la commission scolaire procède entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la Politique de répartition des ressources financières en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 09.06.29  
019

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'adopter les règles budgétaires 2009-2010 (RFP03-PR01) telles que déposées et présentées par madame Silvie Mondat.

Adopté à l'unanimité.

**09.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009-2010 ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2009-2010 (documents RF 2009.06.29--09.2)**

Attendu que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C. 1-13.3), la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

Attendu que la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

Attendu que le budget prévoit que la Commission scolaire s'approprie une somme de dix pour cent (10%) de son surplus accumulé au 30 juin 2008;

Attendu que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 8 880 870 556 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2009-2010;

Attendu que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100,00 \$ d'évaluation;

Attendu que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

HR 09.06.29  
020

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette tel que présenté par madame Silvie Mondat, soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

Monsieur François Blais demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Ont voté contre :

Madame et messieurs les commissaires: Michel Aerts, François Blais, Claude Monty et Johanne Ouellette Langlois.

Pour : 15                      Contre : 4

**Adopté à la majorité.**

Monsieur Michel Aerts enregistre sa dissidence.

Madame Andrée Bouchard émet quelques commentaires à la suite de l'adoption des prévisions budgétaires dans le nouveau contexte des Principes comptables généralement reconnus (PCGR). Elle rappelle à cette occasion la mission de la Commission scolaire. Elle fait écho également au contexte de la décroissance majeure que nous connaissons actuellement et des pistes envisagées tant à l'égard de la diminution des dépenses que de l'augmentation des revenus. L'exercice difficile associé à la tarification de la surveillance du midi est rappelé dans le cadre de ce contexte. Finalement un remerciement est fait à l'égard des gestionnaires, de la direction générale et des membres du Conseil des commissaires.

## **10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS**

### **10.1.1 REMISE AU POINT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET RÉGULATION – ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉTIERS (document RM 09.06.29-10.1.1)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.06.29**  
**021**

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Régulvar Inc., le contrat pour la remise au point des systèmes mécaniques et régulation à l'École professionnelle de métiers au montant de 98 750,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

### **10.1.2 RÉFECTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE – ÉCOLE SAINTE-ANNE (document RM 09.06.29-10.1.2)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.06.29  
022

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Claude et François Phénix & Fils Inc., le contrat pour la réfection du réseau de distribution électrique à l'école Sainte-Anne au montant de 34 785,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.3 REMISE AU POINT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET RÉGULATION  
POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 09.06.29-10.1.3)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.06.29  
023

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Ameresco Québec, le contrat pour la remise au point des systèmes mécaniques et régulation à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, au montant de 182 700,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**11. COMMISSAIRE PARENTS**

Madame Marie-Claude Lavoie pose une question à l'égard des modalités financières liées à la tarification de la surveillance du midi et plus particulièrement en ce qui concerne le secondaire.

**12. REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS**

HR 09.06.29  
024

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Éric Beaudry, enseignant à l'école Hamel, ainsi qu'à tous ses élèves faisant partie de l'ensemble vocal « *Les Petits Chanteurs des Hautes-Rivières* », pour la qualité de leur prestation.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.06.29  
025

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient adressées aux membres du Comité organisateur des finissants du Centre La Relance, soient mesdames Paule Morazin, enseignante, Fannie Villeneuve, psycho-éducatrice et monsieur Hugo Dewyse, enseignant ainsi qu'à tous les membres du

personnel du centre qui ont participé et contribué au succès de cet événement et notamment à madame Lise Lalonde, directrice.

**Adopté à l'unanimité.**

13. **AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 09.06.29**  
**026**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL